COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES CARRELETS CHARENTAIS DU 21 MARS 2026 A LA CITADELLE DU CHATEAU D'OLERON.



La réunion débute à neuf heures quinze par l'accueil du président. Patrick BELLOUARD remercie vivement la municipalité du Château d'Oléron pour l'intérêt qu'elle porte à nos carrelets. Monsieur le maire Michel PARENT, pris par ailleurs, n'as pas manqué de venir nous saluer avant que débute cette assemblée.

Notre président remercie ensuite Monsieur Jérôme LAFON Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral pour sa présence parmi nous, et montre ainsi l'intérêt de la « D.D.T.M. » la direction départementale des territoires et de la mer pour notre association.

Patrick BELLOUARD rappelle la mémoire de notre secrétaire et ami Jean-Charles KOENIG décédé subitement au printemps dernier ainsi que la mémoire de certains membres de notre association disparus cette année. A sa demande l'assemblée se lève afin d'observer une minute de silence.

Nous passons ensuite aux rapports réglementaires.

1) Rapport moral du président.

Nous avons continué à fonctionner après le décès de notre secrétaire et répondu à beaucoup d'appels concernant les recherches de matériaux, d'artisans, des questions sur les acquisitions, la vente ou la législation. Nous avons essayé de répondre à tous mais nous présentons nos excuses pour les oublis éventuels qui auraient pu être faits.

- Dans les soucis actuels, le président souligne les problèmes liés à la gêne et aux complications concernant les accès à certains carrelets. Des restrictions dues aux nouvelles lois sur l'environnement. Le cas se pose dans la baie d'Yves où, suite aux différentes tempêtes, la mise en place et les travaux des digues anti submersion ont quelque peu inhibé les accès et les lieux de stationnement des pêcheurs au carrelet.

- D'autres accès, situés sur des digues ne sont plus praticables. Ces chemins, moins usités qu'à une certaine époque se voient souvent fermés à la mauvaise saison par les municipalités à cause des problèmes d'entretien, impactant ainsi sur les accès à nos installations. Les associations foncières et les mairies se renvoyant la balle.

- Nous recherchons des solutions, peut-être que sur la baie d'Yves, la direction de la réserve naturelle en apportera une par la construction d'un carrelet pédagogique ainsi que ses accès.

Nos carrelets attirent de nombreuses personnes en quête de photos, de reportages ou de courts-métrages. C'est ainsi que nous avons eu des contacts avec différentes personnes dont un membre du magazine télévisé bien connu, « des racines et des ailes » qui souhaiterait diffuser une émission sur les carrelets. Le reportage pourrait être tourné en 2026 pour une diffusion au printemps 2027.

Notre président a tenu à nous rappeler quelques éléments de la réglementation inhérente à tout pêcheur au carrelet :

- La location de nos carrelets est interdite.
- La sécurité nous oblige à être équipé d'un extincteur ainsi que d'une bouée.
- L'assurance est obligatoire.
- Il est interdit d'avoir un groupe électrogène.
- Les panneaux photovoltaïques sont autorisés en liaison avec la réglementation communale. Dans ce cas-là, vous devez mettre votre batterie dans un bac de rétention suffisamment grand.
- Tous les déchets doivent être évacués.
- La maille du filet réglementaire est de 14 mm, il est toléré une partie centrale d'un mètre carré avec maille de 10 pour pêcher les crevettes.
- Les normes de la partie bâtie sont de 20 mètres carrés pour la plateforme, de 10 mètres carrés pour la cabane et la passerelle ne doit pas dépasser 1 mètre de largeur.
- L'ossature des bois doit être en classe 4.
- En cas de travaux importants nécessitant l'utilisation de gros engin de chantier, vous devez faire une demande à la D.D.T.M. et à la mairie du village où se trouve votre carrelet.
 Le rapport moral du président est adopté à l'unanimité

2) Rapport de la trésorerie.

La situation comptable au 31 décembre 2025 laisse apparaitre un solde négatif de 1069,82 € car nous avons eu sur l'exercice 2025 deux factures des agendas des marées. La facture de 2025 et celle de 2026.
Les comptes sont les suivants :
Solde sur livret A : 6958,90€
Compte CCP : 2901,28 €
Caisse espèces : 386,64 €

La situation financière de notre association se porte bien et nous maintenons le prix annuel de la cotisation à 20 € par an.

Le rapport de la trésorerie est adopté à l'unanimité.

3) Rapport d'activité du secrétaire :

Cette année, nous avons eu l'occasion de nous réunir cinq fois en conseil d'administration et suite au décès de Jean-Charles KOENIG, nous avons réparti les charges qu'il assumait de la manière suivante :

Bastien PLINET prendra en charge toute la partie informatique

Alain ANTELME gèrera tout ce qui touche à l'édition

Gilles DAVID se consacrera au dossier de la baie d'Yves et de la TUDAF ainsi qu'à la route des carrelets

Jean-François GRIZONNET sera chargé de l'administratif courriers, mails, compte rendus etc…

Nous avons participé à une rencontre dans le cadre de la réserve de la baie d'Aiguillon, ainsi qu'au premier comité consultatif de la baie d'Yves et de l'anse de Fouras.

Les deux réunions de la commission d'attribution des carrelets se sont déroulées comme à l'habitude au début des mois de juillet et de décembre. On note une demande en baisse sur la volonté à s'engager sur ces acquisitions. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un désintérêt ou d'un désamour manifeste, mais nous pensons seulement, que deux paramètres se conjuguent pour freiner les désirs de certains. Il y a d'une part le coût, l'investissement, qui est loin d'être négligeable et par les temps qui courent même les passionnés y regardent en deux fois. D'autre part, la législation actuelle, les formalités fastidieuses à mettre en place et pour finir les restrictions récurrentes de la pêche maritime servent de repoussoir à certains. Je pense là, à la mise en place du contrôle des pêcheurs amateurs qui devait s'effectuer à partir du 10 janvier dernier, qui a été ajourné et qui est de nouveau effectif depuis le 12 février.

L'assemblée générale de l'union des carrelets de l'arc atlantique

L'UCAA, l'union des carrelets de l'arc atlantique, regroupe différentes associations :

- Les carrelets Charentais. Notre domaine d'action se situe de Charron au nord, à la pointe de Suzac au sud qui se trouve entre saint Georges de Didonne et Meschers,
- L'association des pêcheurs au carrelet de l'estuaire de la Gironde dont dépendent les carrelets de la pointe de Suzac au port nord de Bordeaux,
- Les cabaniers du Médoc, leur territoire se trouve sur la rive gauche de l'estuaire de la Gironde,

- Quatre associations départementales agréées des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets. ADAPAEF de Gironde, du Morbihan, de Loire Atlantique et de Charente-Maritime,
- Association pour la Conservation des Pêcheries de la Côte de Jade.



Il y a donc 8 associations partenaires de l'Union des Carrelets de l'Arc Atlantique. Patrick et Colette Bellouard ont participé à l'Assemblée Générale qui s'est tenue cette année à Pauillac les 16 et 17 mai ; Colette Bellouard a repris le poste de secrétaire de l'Union laissé vacant au décès de Jean-Charles Koenig. Notre président a aussi participé à l'assemblée générale de l'association des pêcheurs au carrelet de l'estuaire de la Gironde qui s'est déroulée le 26 avril à Saint Bonnet sur Gironde.

Nous avons été présents cet été sur différentes manifestations estivales à savoir :

- La route des carrelets à Fouras le 20 aout 2025
- Le quart d'écu à Puy du Lac du 21 au 24 aout 2025
- Aux journées du patrimoine le samedi 20 septembre 2025

Rappel des différentes communications internes aux adhérents et externe à destination du public :

Comme convenu l'an passé, et par souci d'économie, l'écho des estuaires sera adressé à tous les adhérents de manière dématérialisée par courriel sauf pour ceux d'entre vous ne possédant pas de boite mail qui le recevront par courrier.

Nous lançons un appel aux adhérents, nous les invitons à participer en envoyant des articles, des photos ou des témoignages pour en alimenter le contenu

Notre site internet qui était géré par Jean-Charles Koenig a été fermé quelques temps, puis rouvert vers la fin de l'année. Nous travaillons actuellement à sa mise à jour

Certains adhérents organisent la journée des voisins de carrelet, un peu dans l'esprit de la journée des voisins que l'on connait dans les villages. Les diverses expériences sont intéressantes et enrichissantes elles permettent aux uns et aux autres de se rencontrer et d'échanger des idées, des techniques ou des coups de main.

Neuvième édition de notre « agenda des marées » qui couvre la totalité du département de la Charente-Maritime. Comme l'an passé nous l'avons fait tiré à 7000 exemplaires.

Nous répondons aussi aux nombreuses personnes qui, souhaitant faire l'acquisition d'un carrelet nous sollicitent pour des renseignements sur l'acquisition, la construction, la législation ou pour la location de carrelets pédagogiques.

Enfin, nous sollicitons les adhérents pour l'élargissement du conseil d'administration. Madame Claire Jourdain se propose de rejoindre le CA, nous lui souhaitons tous la bienvenue dans notre petite équipe.

Le rapport du secrétaire est adopté à l'unanimité.

4) Exposé de Laurent RENAUD sur la pêche au carrelet en eau douce :

Laurent Renaud nous parle de la pêche au carrelet et aux engins qui se pratique dans le domaine fluvial de la Charente et de la Boutonne. Cette pêche est gérée par l'ADAPAEF, l'association départementale des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets dont le siège social est à Chaniers. Elle se pratique sur les lots dédiés à cette pêche par exemple pour la Boutonne, la limite se trouve au niveau des écluses de Carillon sur des lots dédiés à cette pêche.

Pour installer un carrelet, il faut s'assurer d'avoir l'autorisation du propriétaire du terrain et de la commune où se trouve l'installation, puis demander l'avis du conseil général. Il faut s'acquitter d'une carte de pêche d'un montant de 150 € auprès de l'ADAPAEF pour pouvoir pêcher en eau douce sur le domaine public.

5) Intervention de Monsieur LAFON directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral :

Tout d'abord Monsieur LAFON nous parle des carrelets à vocation pédagogique. Certaines inquiétudes sont mises en avant pour les uns, d'autres ont des soucis ponctuels. Beaucoup ne sont actuellement pas disponibles comme à Fouras, Vitrezay, Esnandes ou Angoulins. Les problèmes de gestion ou d'entretien ne doivent en aucun cas mettre à mal la sécurité des occupants, mais le public est toujours demandeur.

Il est possible pour des propriétaires de carrelets privés d'accueillir des scolaires, comité entreprise, marcheurs etc…. sans pour cela avoir besoin d'une autorisation. La seule obligation, c'est l'aval de la compagnie d'assurance et surtout de prendre soin à veiller sur la sécurité, car le propriétaire du carrelet est le seul responsable. Toutes les initiatives qui contribuent à faire vivre et à faire connaitre ce patrimoine sont les bienvenues.

La D.D.T.M. gère la dotation des emplacements de pontons, et veille à faire respecter les règles en organisant 2 commissions d'attribution par an. Le littoral est un espace protégé et comprendre les enjeux nécessite parfois de relocaliser certains emplacements. Les programmes de prévention des inondations (PAPI) exigent notamment certaines délocalisations.

La pêche proprement dite est sous le contrôle de la D.D.T.M. Elle fait appliquer la réglementation qui est appelée à évoluer. Depuis le 12 février, la déclaration des pêcheurs de loisirs sur le domaine maritime est devenue obligatoire. Le pécheur doit s'inscrire pour une période d'un an sur un site dédié nommé « Recfishing » il doit se déclarer à chaque sortie de pêche et noter sur le même site les prises concernant les espèces sensibles qui sont soumises à cette mesure de gestion c'est-à-dire le lieu jaune, le bar, le thon rouge et le maquereau. A terme, la déclaration risque de s'étendre à d'autres espèces. En secteur maritime toute anguille pêchée doit être remise à l'eau.

La question récurrente du stationnement des pêcheurs au carrelet sur l'ile Madame se pose de nouveau, ainsi que celui des pêcheurs de Port des Barques. Un nouveau projet de stationnement vient d'être mis en place. On espère pouvoir trouver une solution auprès de la mairie.

Un ponton se désagrège sur Marcilly posant des problèmes de sécurité aux autres carrelets. Le propriétaire ne répond ni aux appels des voisins ni à ceux de la D.D.T.M. Dans le cas de cession d'un carrelet, la première des choses, c'est d'avertir la D.D.T.M. et ensuite vous pouvez vous enquérir de trouver un successeur. Dans le cas ou vous ne trouveriez personne, la D.D.T.M. met en ligne sur son site, les carrelets disponibles afin de trouver des postulants.

L'assemblée générale se termine à 12 heures. Tous les participants sont invités à l'apéritif offert par l'association des carrelets Charentais, puis les personnes ayant réservé leur repas se retrouveront sur des tables rondes dans la salle à manger autour d'un déjeuner bien sympathique. Comme d'habitude nos adhérents ont profité du moment de convivialité de l'apéritif et du repas pour poser des questions personnelles concernant leurs installations (assurances, artisans compétents, moyens matériels, procédures administratives, etc). Nous leur donnerons les réponses le plus tôt possible.

Le secrétaire :

Jean-François GRIZONNET